



## Conseil économique et social

Distr. générale  
23 décembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Quarante-septième session

3-14 mars 2003

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : bilan de l'intégration dans les Organismes des Nations Unies**

**Mesures prises et progrès réalisés pour ce qui est du suivi et de la mise en oeuvre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle », s'agissant en particulier de l'adoption par les organes et organismes des Nations Unies d'une démarche tenant compte des sexospécificités**

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

Le présent rapport récapitule les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans le cadre de l'adoption d'une démarche tenant compte des sexospécificités en s'appuyant sur les contributions apportées par ses entités, depuis la présentation du rapport du Secrétaire général à la quarante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (E/CN.6/2002/2). La section I donne un aperçu des politiques et stratégies adoptées ou mises en oeuvre pour assurer l'égalité des sexes, la section II fait le point sur les activités de programme et des activités opérationnelles menées et la section III indique les mesures institutionnelles prises au sein du système dans le cadre de cette démarche. La section IV présente des exemples illustrés d'activités interinstitutions et la section V expose les conclusions et les recommandations sur lesquelles la Commission doit se prononcer.

\* E/CN.6/2003/1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1	3
I. Mise au point de politiques et de stratégies .....	2–16	3
A. Politiques et stratégies en matière de sexospécificités .....	4–11	4
B. Intégration d'une démarche sexospécifique dans les politiques et stratégies sectorielles .....	12–16	5
II. Activités relatives au programme et activités opérationnelles : mise au point de projets, recherche et sensibilisation .....	17–48	7
III. Activités institutionnelles .....	49–72	15
A. Mécanismes institutionnels .....	50–54	15
B. Renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne la formation; méthodes, instruments et développement .....	55–64	16
C. Suivi et responsabilité .....	65–72	18
IV. Coordination et échange d'informations : activités interinstitutions .....	73–83	19
V. Conclusions et recommandations .....	84–86	22

## Introduction

1. Dans sa résolution 56/132 du 19 décembre 2001, l'Assemblée générale a demandé aux entités compétentes des Nations Unies agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs de prendre des mesures concrètes pour assurer l'application intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing<sup>1</sup> et des conclusions de sa vingt-troisième session extraordinaire, et de promouvoir une politique active et tangible en faveur de l'égalité des sexes grâce, notamment, à l'action de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et au maintien des groupes et mécanismes de coordination pour l'égalité entre les sexes. L'Assemblée a prié également le Secrétaire général d'évaluer les progrès réalisés dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le système des Nations Unies, notamment en fournissant des informations sur les réalisations marquantes, les enseignements tirés et les pratiques optimales, et de recommander les mesures et stratégies supplémentaires à appliquer au sein du système des Nations Unies. Le présent rapport fait suite à cette résolution. Il ne dresse pas un bilan exhaustif des activités menées, mais rend plutôt compte des progrès accomplis et des problèmes qui restent à résoudre.

### I. Mise au point de politiques et de stratégies

2. Au cours de l'année 2002, plusieurs entités du système des Nations Unies ont complété, réévalué ou affiné leurs politiques et stratégies visant à assurer l'égalité des sexes. Elles se sont également employées à intégrer une démarche tenant compte des sexospécificités dans leurs diverses politiques sectorielles et à recourir davantage à une stratégie sexospécifique. On trouvera dans la présente section des exemples de politiques et de stratégies sexospécifiques, ainsi qu'un bilan des efforts déployés pour intégrer la sexospécificité dans les politiques et stratégies sectorielles.

3. Au moins deux entités se sont vu confier pour la première fois par leurs instances intergouvernementales la mission clairement définie visant pour intégrer une perspectives sexospécifiques dans les domaines sectoriels. En février 2002, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement du commerce et le Conseil du développement ont demandé à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) d'intégrer comme il convient des perspectives sexospécifiques à l'ensemble de ses domaines d'activité. Ils lui ont également demandé de coopérer avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour aider les femmes à maîtriser les technologies de l'information et de la communication et assurer l'égalité dans ce domaine. La Conférence mondiale sur le développement des télécommunications, tenue à Istanbul en mars 2002, a adopté une résolution sur l'intégration d'une perspective sexospécifique aux programmes de développement de l'UIT et décidé d'incorporer des éléments sexospécifiques dans tous les programmes du secteur de développement. En outre, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a, pour la première fois, à l'occasion de sa réunion de haut niveau en mai 2002, abordé les aspects sexospécifiques des tendances économiques et demandé qu'une plus grande attention soit accordée à ces aspects au niveau des orientations de l'action.

## A. Politiques et stratégies en matière de sexospécificités

4. En juillet 2002, le Comité supérieur des politiques du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a adopté une stratégie d'intégration des sexospécificités dont l'objectif global est de faciliter le renforcement des capacités d'analyse des sexospécificités du personnel du Haut Commissariat et des mécanismes de protection des droits de l'homme. Les principales mesures prises au titre de sa mise en oeuvre de cette stratégie ont été les suivantes : créer dans tous les services des mécanismes de coordination pour l'égalité des sexes; prévoir lors des réunions du Haut Commissariat des débats sur l'intégration des sexospécificités; vérifier que les projets proposés tiennent compte de la sexospécificité; inclure dans les plans de travail collectifs et individuels des objectifs liés à l'intégration des sexospécificités dans le cadre d'un rapport annuel; assurer le suivi des progrès réalisés et déterminer les besoins en matière de formation.

5. L'action du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en faveur de l'égalité des sexes porte notamment sur : a) le renforcement – tant au niveau des pays qu'au plan interne – des moyens d'intégration d'une perspective sexospécifique dans tous les domaines d'activité; b) des orientations générales en faveur des groupes déshérités et des femmes; et c) l'appui des activités opérationnelles hors programme visant à promouvoir l'égalité des sexes, notamment en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

6. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a défini, dans le cadre de consultations internes, une stratégie d'intégration des sexospécificités visant à : a) établir des mécanismes et des méthodes de contrôle qui permettent de veiller à ce que l'égalité des sexes soit prise en compte dans les politiques, programmes et opérations du PNUE; b) renforcer les capacités des fonctionnaires à soutenir et appliquer cette stratégie; et c) faciliter la contribution du PNUE à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

7. À la suite d'une réunion consultative mondiale tenue à Genève en 2001 en présence de femmes réfugiées, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a pris vis-à-vis de ces femmes cinq engagements qui sont à présent devenus cinq domaines prioritaires de politique générale : a) la participation des femmes à l'exercice de l'autorité et à la prise de décisions sur un pied d'égalité; b) leur participation sur un pied d'égalité à la distribution des vivres et des denrées non alimentaires; c) l'enregistrement personnel et la délivrance de documents individuels aux femmes réfugiées; d) le soutien des programmes nationaux intégrés de lutte contre la violence sexuelle et sexiste; et e) l'intégration d'articles sanitaires dans les trousseaux d'aide distribués aux réfugiés.

8. En octobre 2002, le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) a approuvé une nouvelle politique concernant la problématique hommes/femmes (2003-2007) qui assigne au PAM la mission de mettre en oeuvre huit engagements renforcés en faveur des femmes qui portent notamment sur : a) les besoins nutritionnels spécifiques des femmes enceintes et des mères allaitantes et des adolescentes; b) les activités permettant aux filles de fréquenter l'école; c) l'égalité pour les femmes des avantages tirés de la création de biens; d) un meilleur contrôle par les femmes de la distribution des secours alimentaires d'urgence; e) une participation égalitaire des femmes dans les comités de

distribution de vivres et autres comités connexes; f) une intégration de la sexospécificité dans les analyses de situation, l'évaluation des résultats, la budgétisation et le choix des partenaires et des accords; g) des campagnes en faveur de la reconnaissance du rôle des femmes dans la sécurité alimentaire des ménages; et h) des mesures visant à parvenir à une égalité entre hommes et femmes dans les domaines du personnel.

9. La politique révisée en faveur des femmes du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) met l'accent sur le renforcement des capacités internes et la responsabilité qui incombe à tous les cadres d'intégrer des perspectives sexospécifiques dans leurs programmes. Un plan d'action global a été élaboré pour assurer l'application de cette politique.

10. S'appuyant sur sa politique d'égalité homme-femme approuvée en mars 2002, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'emploie : à analyser et résoudre les problèmes de sexospécificité au niveau de la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de ses politiques, programmes, projets et activités de recherche, afin d'accroître la portée et l'efficacité de ses interventions; à promouvoir l'équité et l'égalité entre hommes et femmes tout au long de leur existence et veiller à ce que ses interventions ne favorisent pas de déséquilibres dans les relations entre hommes et femmes; à fournir des informations qualitatives et quantitatives sur l'incidence d'une perspective sexospécifique en matière de santé et de soins; et à aider les États membres à planifier, mettre en oeuvre et évaluer leurs politiques, programmes et projets en tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes. Les bureaux régionaux et nationaux devraient créer leurs propres mécanismes, les doter de personnel et de ressources suffisants et concevoir en coopération avec leur siège des stratégies favorisant l'intégration des sexospécificités aux systèmes de santé. Une réunion d'experts prévue en novembre 2002 devrait aider à définir des domaines de travail prioritaires et renforcer les stratégies d'intégration du souci de la sexospécificité dans les activités de l'OMS aux niveaux mondial, régional et national.

11. Dans le cadre stratégique du Fonds international de développement agricole (FIDA) pour 2002-2006 la question de l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activité du Fonds est considérée comme prioritaire. S'inspirant d'un atelier tenu en juin 2002 au niveau de l'ensemble du FIDA, un plan d'action sur les sexospécificités (2003-2006) dans les trois domaines principaux suivants est sur le point d'être achevé : l'incidence des réalisations et projets; le renforcement du rôle de catalyseur du FIDA dans le domaine de l'apprentissage et de l'innovation; et le contrôle et le suivi de l'intégration des sexospécificités.

## **B. Intégration d'une démarche sexospécifique dans les politiques et stratégies sectorielles**

12. Dans son budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6), le Département des affaires politiques du Secrétariat des Nations Unies a réaffirmé sa volonté de tenir compte des sexospécificités dans les domaines de l'alerte rapide, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix; et de rester en contact avec les États Membres, les organisations régionales, les parlements, les particuliers et les experts pour ce qui concerne la prise en compte de la sexospécificité dans la prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix, l'assistance

en matière électorale et les problèmes régionaux. Le Département des affaires de désarmement, en coopération avec la Section de la formation du Bureau de la gestion des ressources humaines et de la Division de la promotion de la femme, met la dernière main à un plan d'action sur l'égalité des sexes et le désarmement. Le plan de travail annuel du Département tiendra compte des activités spécifiques et mesures concrètes visant à intégrer des perspectives sexospécifiques.

13. Pour aider les commissions techniques à orienter leurs travaux, plusieurs divisions du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies mettent l'accent sur les aspects sexospécifiques de certains sujets. Ainsi, la Division des politiques sociales et du développement social, dans le cadre des préparatifs de la quarante et unième session de la Commission du développement social, considère l'intégration de perspectives sexospécifiques comme faisant partie intégrante du thème prioritaire qu'est la coopération nationale et internationale en matière de développement social, tandis que la Division de la population attirera l'attention sur les différences entre les sexes dans le domaines de l'éducation dans les documents de fond prévus pour la trente-sixième session de la Commission de la population et du développement sur le thème « population, éducation et développement ».

14. Le PNUD est de plus en plus favorable à la préparation de stratégies spécifiques pour les politiques et programmes sectoriels et la conception de cadres d'action pour le processus national de développement politique. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a reconsidéré certains aspects de sa politique et de sa stratégie dans les domaines de la culture, de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, afin d'améliorer la compréhension des liens entre ces trois domaines et de favoriser un changement de comportement, la prise en main des questions d'égalité entre les sexes par les instances politiques et communautaires, la sensibilité culturelle et les droits de l'homme. Un cadre théorique et méthodologique pour la culture est en préparation et un service de la culture, de la promotion de la femme et des droits de l'homme a été créé. Les activités de santé procréative du FNUAP mettent l'accent sur les sexospécificités en période de conflit, d'après conflit et de reconstruction.

15. Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a fait de l'intégration des sexospécificités l'un des quatre objectifs stratégiques de son plan de développement pour 2002-2005. Ainsi, le Fonds d'investissement du Centre financera trois projets spécifiques portant sur : a) le renforcement des connaissances et des compétences sexospécifiques au sein du Département de la formation; b) l'accroissement de la participation des femmes et des organes qui les représentent aux stages organisés par le Centre; et c) l'instauration d'un climat de nature à favoriser l'égalité des sexes au sein du Centre.

16. Le cadre de programmation à moyen terme (2002-2005) de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) met l'accent sur la promotion de l'égalité entre les sexes par des programmes favorisant le développement de l'entreprenariat féminin, en vue de permettre aux femmes d'exploiter au mieux les créneaux offerts par les mécanismes du marché et les initiatives en faveur de la création d'entreprise.

## **II. Activités relatives au programme et activités opérationnelles : mise au point de projets, recherche et sensibilisation**

17. Si certaines activités des organes des Nations Unies ont mis l'accent sur une plus grande sensibilisation du public à l'importance des sexospécificités au niveau international, notamment dans le cadre des grandes conférences internationales, nombre d'autres avaient pour objectif de mieux faire prendre conscience des questions de sexospécificité et de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes au niveau national. Certaines de ces activités comportaient une intégration des perspectives sexospécifiques dans des projets sectoriels, tandis que d'autres étaient spécifiquement axées sur les femmes, afin que soit accordée une plus grande attention aux sexospécificités dans le cadre de la mission confiée à ces entités. La présente section présente quelques exemples de ces activités.

18. Le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat des Nations Unies travaille à la confection d'un ouvrage de formation à l'usage des États Membres sur les femmes et les opérations de maintien de la paix. La Division de la promotion de la femme a organisé en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à l'intention de juristes praticiens originaires de pays en développement de la région en question, un colloque sur l'application de la législation internationale en matière de droits de l'homme au niveau national en vue d'assurer l'égalité pour les femmes et les filles (novembre 2002) ainsi qu'un stage de formation à l'intention de représentants de sept pays consacré à la présentation des rapports en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>2</sup>. En octobre 2002, en collaboration avec le Réseau des femmes de l'Union du fleuve Mano et le Centre pour le règlement des conflits de l'Université de Cape Town, la Division a organisé à Conakry à l'intention des femmes un stage de perfectionnement sur la gestion des conflits en vue de favoriser la participation des femmes à l'instauration de la paix. À l'occasion de la troisième session de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, en avril 2002, la Division a organisé, en collaboration avec l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, un débat sur les perspectives sexospécifiques dans le développement durable. Elle a également collaboré avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales à la rédaction de notes d'information sur les perspectives sexospécifiques dans le développement durable et, avec l'Office contre la drogue et le crime du Secrétariat (anciennement appelé « Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime ») à l'établissement de fiches d'information sur les drogues et leur contrôle et le crime et sa prévention.

19. Deux réunions organisées par la Division de l'économie et de l'administration publiques du Département des affaires économiques et sociales sur « la coopération transfrontière des pouvoirs publics locaux en matière de lutte contre la pauvreté en Afrique et dans le couloir de développement de Maputo » et sur « l'administration régionale et le développement durable dans des économies touristiques » ont également permis d'aborder le rôle des femmes dans ces domaines et les possibilités qui s'offrent à elles. Dans le CD-ROM intitulé « Financement du développement : la

consolidation des acquis de Monterrey », la partie consacrée au financement du Secrétariat de coordination du développement du Département des affaires économiques et sociales inclut le rapport de la journée de concertation sur l'égalité entre les sexes et le financement du développement traitant des questions abordées lors de la Conférence internationale sur le financement du développement.

20. Les centres et services d'information des Nations Unies du Département de l'information ont fourni aux médias nationaux, aux organisations non gouvernementales, aux universitaires et aux institutions gouvernementales des informations sur les rapports pertinents des États parties ayant fait l'objet d'un examen par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au cours de l'année écoulée, et sur la Commission de la condition de la femme. La moitié des participants aux deux séances de formation organisées par le Département de l'information à l'intention de journalistes de la presse écrite et de la radio originaires de pays en développement étaient des femmes. Des réunions d'information sur l'égalité des sexes ont été organisées à l'occasion de ces séances. La section des ONG du Département de l'information a continué à collaborer avec plus de 1 500 ONG pour faire connaître l'action de l'ONU en faveur de la promotion de la femme, notamment par des réunions d'information hebdomadaires.

21. En Afghanistan, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a mis l'accent sur la démarginalisation des femmes afghanes et leur participation à la planification des futures activités concernant leurs droits fondamentaux, mais également de celles touchant à l'éducation en matière de droits de l'homme et à la Commission nationale des droits de l'homme. Le HCR a également progressé en matière d'intégration des perspectives sexospécifiques dans les activités opérationnelles menées ou appuyées par ses bureaux en Colombie et en Sierra Leone.

22. Le Centre africain pour le genre et le développement (CAGED) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) élabore actuellement un indice africain pour la femme et le développement destiné à évaluer l'ampleur des inégalités entre hommes et femmes dans les États membres, ainsi que l'influence des politiques en faveur des femmes sur la promotion de l'égalité des sexes. Un inventaire des études sur les budgets-temps a été dressé pour certains pays et des données sur le travail non rémunéré des femmes, notamment les services domestiques, les soins apportés aux enfants et aux personnes âgées, ainsi que les travaux effectués pour la collectivité, seront collectées dans le cadre des travaux du Centre sur la comptabilité et les budgets nationaux. La CEA a également aidé les États membres à élaborer des politiques en faveur des femmes, les a conseillés sur les questions relatives aux droits des femmes et a dispensé une formation sur la promotion de l'égalité des sexes à destination des décideurs et à des administrateurs.

23. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) intègre les perspectives sexospécifiques dans ses travaux sur les marchés du travail, la création d'entreprises, les technologies de l'information et de la communication, la sylviculture et les établissements humains. Dans les aperçus de pays concernant le secteur du logement, une attention particulière a été accordée aux conditions spéciales des ménages monoparentaux dirigés par une femme et, plus particulièrement, par une femme célibataire. Le premier numéro d'une nouvelle revue de la CEE sur la création d'entreprise et les petites et moyennes entreprises est principalement consacré à la création d'entreprise par des femmes en Europe de

l'Est et dans la Communauté d'États indépendants (CEI). Une table ronde sur l'instauration d'une société de l'information soucieuse de l'égalité des sexes a été organisée à l'occasion de la Conférence paneuropéenne tenue à Bucarest en novembre 2002, en préparation du Sommet mondial sur la société de l'information. La CEE a mis en place des sites Internet consacrés aux statistiques régionales qui donnent un aperçu des problèmes d'égalité entre les sexes pour un certain nombre de domaines d'action parmi lesquels la population, les familles et les ménages, le travail et l'économie, l'éducation et la communication, la vie publique et la prise de décisions, la santé, la criminalité et la violence. À partir de la fin de l'année 2002, une base de données statistiques concernant les questions de sexospécificité sera intégrée au site Internet.

24. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a sensiblement progressé dans la réalisation d'un projet sur le renforcement des capacités des appareils nationaux de gouvernance en ce qui concerne la promotion de la femme en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce projet a pour principal objectif de renforcer les capacités de ces appareils en matière de promotion de la femme, en vue d'intégrer les exigences et les besoins des femmes dans les programmes nationaux concernant la gouvernance et la réforme de l'État.

25. La CESAP a préparé une étude sur le thème principal de la cinquante-huitième session de la Commission, à savoir « le développement social durable en période de mondialisation rapide : les défis, les possibilités et les moyens d'action », dans laquelle l'accent est mis sur les questions sexospécifiques. L'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (2003) à paraître prochainement comporte un chapitre consacré au rôle des dépenses publiques dans l'éducation et la santé, où sont examinées les tendances et les structures des dépenses publiques dans la région de l'Asie et du Pacifique, soulignées les inégalités entre les hommes et les femmes dans les secteurs de l'éducation et de la santé et étudiées les solutions éventuelles à ces problèmes. Un guide d'utilisation des instruments juridiques pour lutter contre le trafic de femmes et d'enfants destiné à mieux faire connaître les instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme et à favoriser leur application, lorsqu'ils s'appliquent à ce trafic sera bientôt publié. La CESAP a également élaboré un guide sur l'intégration du travail non rémunéré dans les politiques nationales, s'adressant en premier lieu aux statisticiens, ainsi qu'un ensemble de documents d'information à l'intention des décideurs.

26. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), en collaboration avec le Bureau régional de l'OIT, mène un projet sur la mondialisation, la pauvreté et la répartition des tâches en fonction du sexe. Des recherches sont également en cours sur les femmes et la citoyenneté. La CESAO publiera, en 2003, sa première Étude bisannuelle sur les femmes arabes et le développement.

27. La CNUCED a étudié les possibilités d'analyser les effets de l'investissement direct étranger sur l'égalité des sexes et a constaté qu'à cause du manque de données, une telle analyse ne pouvait être réalisée. La CNUCED prévoit donc d'intégrer les perspectives sexospécifiques dans ses questionnaires sur l'investissement direct étranger. Dans le cadre de son programme de développement de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC), la CNUCED a aidé EMPRETEC El Salvador à mettre au point un programme de formation et de tutorat à l'intention des femmes chefs d'entreprise. En collaboration avec deux centres d'appui aux entreprises situés

en Éthiopie et en Ouganda, la CNUCED a lancé un programme de renforcement des entreprises dirigées par des femmes qui prévoit pour ces dernières une formation et leur mise en relation avec des filiales étrangères et de grandes entreprises locales. La CNUCED apporte également son appui aux femmes chefs d'entreprise de certains des pays les moins développés d'Afrique en leur fournissant une formation et des services aux entreprises adaptés à leurs besoins et en facilitant l'accès des femmes aux financements et à la technologie.

28. Le PNUD a aidé les États membres à renforcer leurs capacités d'intégration de la sexospécificité en élaborant des plans d'évaluation des besoins et de développement des capacités à l'intention des ministères et services provinciaux compétents; en organisant des ateliers de renforcement des capacités et en fournissant à cette occasion des manuels de formation; en concevant des instruments et des ensembles de mesures nationaux ou sectoriels d'intégration des questions sexospécifiques; en facilitant la collecte de données ventilées par sexe afin d'aider les autorités nationales à s'acquitter de leur obligation de présenter des rapports et à analyser les disparités liées au sexe; et en favorisant des audits du respect des règles relatives à l'égalité des sexes dans la législation nationale. Le PNUD a encouragé l'incorporation des perspectives sexospécifiques dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les rapports nationaux sur la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. En Guinée et au Rwanda, par exemple, une démarche sexospécifique a été incorporée dans toutes les sections des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le Bureau du PNUD au Honduras a participé à l'élaboration de la Politique nationale en faveur des femmes et au premier Plan national pour l'égalité des chances (2001-2007), à l'intégration du souci de la sexospécificité dans la politique budgétaire nationale, et à la création d'un service chargé des questions d'égalité hommes-femmes au sein du Ministère des finances. Dans la région Asie-Pacifique et celles de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté d'États indépendants (CEI), le PNUD a favorisé le développement des échanges entre les parties prenantes oeuvrant à l'égalité des sexes au niveau national. L'appui qu'il apporte à l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions sexospécifiques en situation de conflit ou d'après conflit accorde une importance croissante à la reconstruction et au renforcement des capacités, afin de favoriser le redémarrage et la réconciliation; la sensibilisation; et les programmes de réduction de la pauvreté et de renforcement des institutions nationales. Le PNUD développe ses activités concernant l'établissement de budgets tenant compte des questions de sexospécificité et l'intégration de ces questions dans les politiques budgétaires nationales et locales, notamment au Chili, en Géorgie, en Malaisie, à Maurice et en Turquie.

29. Au Rwanda et au Kazakhstan, l'UNIFEM a participé à l'établissement du DSRP transitoire, soulignant certaines des contraintes et des difficultés inhérentes à l'élaboration de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté soucieux de l'égalité des sexes. Au Kazakhstan, une action interinstitutions a été menée sous son égide en vue d'élaborer des indicateurs par pays tenant compte des sexospécificités, qui permettent de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

30. Les Volontaires des Nations Unies (VNU) ont contribué à la prise en compte du principe de promotion de la femme dans les mesures de lutte contre la pauvreté adoptées par le Gouvernement rwandais en renforçant les capacités institutionnelles

des organisations non gouvernementales et communautaires. En Palestine et au Yémen, ces Volontaires travaillent avec ces organisations au renforcement des possibilités d'accès des femmes au microcrédit et du recours à ce type de financement. Dans un deuxième temps, ainsi qu'il est recommandé dans une évaluation du projet conjoint du PNUD, de l'UNIFEM et des VNU en faveur d'une meilleure intégration des perspectives sexospécifiques, les connaissances spécialisées sur la problématique hommes-femmes des équipes et programmes des Nations Unies dans les pays seront renforcées grâce à l'affectation de Volontaires des Nations Unies spécialistes des questions sexospécifiques dans les bureaux du PNUD en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans la CEI.

31. Le PNUE a achevé la mise en place d'un réseau mondial d'agents de liaison pour les questions touchant à la sexospécificité et l'environnement appartenant aussi bien à des services gouvernementaux qu'à des organisations non gouvernementales internationales. Ce réseau permettra d'échanger des informations, de collecter des données et renforcer les capacités aux niveaux national, régional et mondial.

32. Le HCR a mené des projets pilotes de sensibilisation aux droits de l'homme et de préparation aux responsabilités destinés à renforcer les aptitudes des femmes réfugiées à participer à la prise de décisions, a assuré des cours d'initiation juridique à l'intention des organisations non gouvernementales de femmes, de leurs homologues interlocuteurs/trices au sein des gouvernements et des réfugiées, afin de promouvoir les droits juridiques des femmes, et a pris des initiatives en vue de la constitution de groupes de défenseurs de l'égalité des sexes parmi les hommes.

33. La proportion d'étudiantes participant aux activités pédagogiques de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) est passée de 50 à 71 %. L'Office a mené auprès des femmes palestiniennes une série de programmes dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la puériculture, des programmes sur l'autonomie des entreprises, ainsi qu'un programme de prêt s'adressant aux Palestiniennes chefs de microentreprises.

34. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a établi des listes de référence des questions sexospécifiques qui doivent être intégrées aux directives opérationnelles dans les cinq domaines prioritaires de son plan stratégique à moyen terme, à savoir : l'éducation des filles; le VIH/sida; la protection de l'enfance; le développement intégré du jeune enfant; et le Programme élargi de vaccination. Un outil portant sur l'éducation des filles a été mis au point, afin de faciliter l'examen du secteur éducatif dans les programmes de pays appuyés par l'UNICEF dans une perspective sexospécifique. L'une des principales stratégies de promotion d'une planification axée sur les questions sexospécifiques poursuivie par l'UNICEF consiste à faciliter la réalisation d'enquêtes ou le recours à d'autres moyens de collecte d'informations afin d'augmenter la quantité des données disponibles ventilées par sexe. En Égypte, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique, les bureaux de pays ont apporté leur soutien aux activités de lutte contre les mutilations génitales des femmes. L'UNICEF fait par ailleurs campagne contre le mariage précoce. Il lutte également contre la violence à l'égard des femmes grâce à des campagnes de sensibilisation et de presse, un appui aux réformes législatives et à l'application des lois et la mise en place de services de conseil et de réinsertion pour les femmes et les filles. Il mène une étude sur l'incidence de la violence sexiste sur

la réalisation des objectifs fixés dans les cinq domaines prioritaires de son plan stratégique à moyen terme.

35. Le programme « safer cities » d'ONU-Habitat a permis de développer des outils destinés à aider les communautés et les villes à accroître la sécurité des citoyens, en particulier celle des femmes, parmi lesquels l'Enquête sur les victimes de la criminalité et l'Audit sur la sécurité des femmes, utilisés à titre expérimental dans plusieurs villes. L'ouvrage intitulé « Rights and Reality: Are Women's Equal Rights to Land, Housing and Property Implemented in East Africa? » (Droits et réalités : l'égalité des droits des femmes à la terre, au logement et à la propriété est-elle respectée en Afrique de l'Est?) contient des recommandations par pays pour concrétiser ces droits. La violence à l'égard des femmes dans les villes fait l'objet d'études spécialisées ou de recherches dans le cadre d'études plus générales sur la criminalité en milieu urbain. Un bilan de la première session du Forum urbain mondial, tenue en avril-mai 2002, a mis en évidence l'intérêt que portent les organisations non gouvernementales féminines à des questions telles que la sécurité d'occupation résidentielle, la bonne gestion des villes, les réactions à l'échelon communautaire face au VIH/sida, la sécurité alimentaire en milieu urbain et la reconstruction après une catastrophe ou un conflit.

36. L'Université des Nations Unies (UNU) a élargi son projet de 2001 de lutte contre le trafic de femmes philippines et étudie maintenant plus en détail le contexte économique et social, les principaux itinéraires et la dynamique de ce trafic, ainsi que ses liens avec d'autres problèmes de sécurité des personnes qui se posent dans la région de l'Asie et du Pacifique. Un autre projet de recherche vise à mieux comprendre les conséquences sur la sécurité des femmes et sur celle des hommes, du fait qu'il soit facile de se procurer des armes légères. En novembre 2002, l'Université organisera un atelier sur le genre et l'atténuation de la pauvreté, au cours duquel seront étudiés les conclusions et expériences récentes et liens entre les travaux universitaires et l'action des pouvoirs publics dans ce domaine.

37. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) a, dans le cadre de son principal projet de recherche sur la politique sociale dans le contexte du développement, lancé un nouveau programme d'étude sur le genre et les politiques sociales. Il a commandé une série d'articles sur les conséquences du vieillissement de la population sur la condition féminine dans différents pays, qu'il a présentés à l'occasion de la manifestation organisée parallèlement à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

38. À l'occasion de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et du Sommet mondial pour le développement durable, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) a constitué des recueils de documents spécifiques, mis en place des groupes de discussion sur Internet, animé des forums de discussion par courrier électronique et élaboré des documents de travail et des documents de synthèse sur les principaux problèmes politiques, les thèmes nouveaux et les besoins en matière de recherche. Cet institut poursuit actuellement une étude consacrée aux aspects sexospécifiques les plus importants du financement du développement. Il a mené un projet de recherche collectif sur les femmes et les TIC en utilisant la méthodologie du Service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (SERS) et a préparé un document de synthèse énonçant des recommandations concrètes pour combler le

fossé numérique entre les sexes, destiné à servir de contribution au Sommet mondial sur la société de l'information.

39. L'OIT a lancé, à l'échelle des pays, un projet interrégional destiné à renforcer les capacités des organisations membres à intégrer les questions sexospécifiques dans leurs politiques et leurs programmes d'emploi. Elle a également adapté les matériels et documents destinés au renforcement des capacités aux contextes régional et national, préparé un dossier d'information sur les questions sexospécifiques à l'intention des syndicats et réalisé une enquête sur le rôle de ces derniers dans la promotion de l'égalité des sexes et la protection des travailleuses en situation précaire. Le Programme focal sur le travail des enfants a constitué un recueil des orientations et bonnes pratiques en matière d'intégration des questions sexospécifiques. L'OIT a lancé une lettre d'information électronique intitulée « Gender equality in the World of Work » (L'égalité des sexes dans le monde du travail) et mis en place un site Internet interactif, s'appuyant sur des bases de données, intitulé « Gender equality tool » (Instrument pour l'égalité des sexes) dont l'objet est de favoriser les échanges d'informations et améliorer les connaissances en matière de sexospécificité. Elle a également publié du matériel de sensibilisation aux questions sexospécifiques, tel que la base d'information intitulée <e.quality@work> axée sur l'égalité des chances dans l'emploi entre les hommes et les femmes.

40. Le Centre international de formation de l'OIT a mis au point, testé et lancé deux programmes d'enseignement à distance consacré : a) au renforcement des capacités en vue de l'égalité des sexes, de l'élimination de la pauvreté et de la promotion de l'emploi; et sur b) aux femmes dans le développement local en Amérique latine. Le Centre a lancé un bulletin mensuel d'information (*Genderinfo*) et publié un numéro spécial de la lettre d'information du Centre (*Turininfo*) consacrés aux projets relatifs à la sexospécificité.

41. La Division de la FAO sur les femmes et la population collabore avec les divisions techniques dans les sous-secteurs suivants : eau, énergie, aménagement des terres, désertification, biodiversité, santé et production animales, et financement rural. Elle continue à mener un grand nombre de projets s'adressant aux femmes de zones rurales en développement. Elle a entrepris des recherches sur les questions de sexospécificité, dans la gestion des terres arides, la diversification des cultures, la biodiversité et les systèmes de connaissance locaux, les méthodes adaptées d'utilisation des sources d'énergie renouvelables et non renouvelables, les TIC, ainsi que le rôle des femmes dans la production du maïs et le secteur de la pêche. Des consultations régionales sur les dimensions sexospécifiques dans la gestion de l'agrobiodiversité, sur les femmes des zones rurales et l'enseignement à distance et sur les modes de planification locale soucieux de l'égalité des sexes. La FAO a apporté aux gouvernements nationaux une aide dans la formulation des politiques, une assistance technique et une aide au renforcement des capacités en vue de l'intégration des questions sexospécifiques dans les programmes et stratégies de développement agricole et rural et de l'autonomisation des femmes vivant en milieu rural. Les services de statistiques nationaux ont bénéficié d'une formation et d'un appui en vue de la prise en compte des questions sexospécifiques dans leurs activités permanentes de collecte de données, notamment en éliminant les partis pris sexistes des définitions et des concepts utilisés.

42. Dans le cadre de l'examen des propositions de projets de coopération technique, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) accorde une attention particulière à l'importance donnée aux ressources humaines et aux éléments de formation, ainsi qu'à la participation des femmes à ces activités.

43. L'OMS est sur le point d'achever une étude plurinationale sur la violence à l'égard des femmes, ainsi que des études régionales et des projets de recherche sur la violence domestique et différents aspects de l'égalité des sexes et de la santé des femmes. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a entrepris de collaborer avec les États membres, afin de renforcer les capacités de l'Organisation à formuler des avis fondés sur des données probantes en matière d'élaboration et d'application de politiques de la santé tenant compte des questions sexospécifiques.

44. La Banque mondiale poursuit actuellement 46 projets axés sur l'éducation des filles dans 31 pays cibles où les inégalités en matière d'accès à l'éducation entre filles et garçons sont particulièrement importantes. Elle collabore également avec les pays à la préparation d'évaluations périodiques et multisectorielles de la place réservée aux femmes dans ces pays, à la formulation et l'application de politiques prioritaires et d'interventions opérationnelles qui répondent à ces évaluations et au suivi de l'application et des conséquences de ces politiques et interventions opérationnelles. La Banque mondiale a apporté son appui à l'action menée par des femmes et des filles égyptiennes pauvres en vue d'obtenir des cartes d'identité et des actes de naissance, aux activités d'un institut de l'artisanat au Pérou, à un projet intitulé « les femmes et la justice » en Argentine, à un projet d'autonomisation communautaire au Timor-Leste (ancien Timor oriental), à un projet portant sur l'eau et l'assainissement au Ghana, ainsi qu'aux efforts déployés pour réduire les mutilations génitales des femmes en Afrique.

45. Le Programme commun d'évaluation du secteur financier mis en place par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale s'efforce désormais de répondre aux besoins en matière de microfinancements et d'autres formes spécifiques de financement du développement. Ces services sont considérés comme d'importantes sources de crédit pour les couches de la population généralement mal desservies, notamment les femmes, dans les pays à faible revenu.

46. Dans le cadre de son programme en faveur de l'entrepreneuriat féminin, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a assuré, dans la République-Unie de Tanzanie, la formation des femmes aux techniques de l'industrie alimentaire applicables aux produits locaux, ainsi qu'à l'hygiène, au contrôle de qualité et à la gestion des affaires. Des programmes analogues ont été formulés et/ou exécutés au Kenya, au Malawi, en Ouganda et au Rwanda, ainsi qu'au Maroc (industrie agroalimentaire), au Burkina Faso (textile) et au Sénégal (transformation du poisson). L'ONUDI a assuré des services de développement des entreprises, d'appui et de formation à des femmes chefs d'entreprise dans l'industrie agroalimentaire en Amérique centrale et en Asie. L'appui à l'entrepreneuriat féminin recouvre les aspects suivants : fonctionnement des institutions de services d'appui, groupements professionnels et groupes féminins; développement des compétences techniques et de gestion; et évaluation des besoins, suivi et évaluation.

47. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a mis en oeuvre un certain nombre de projets de coopération technique en faveur des femmes et des enfants. L'un de ces projets porte sur l'évaluation d'un programme national de

supplémentation alimentaire pour les Ghanéennes qui allaitent et leurs enfants afin de définir des stratégies à long terme en matière de traitement des carences en macro et en micronutriments.

48. Les projets touchant la situation des femmes de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) visent à accroître la prise de conscience et ouvrir la voie au dialogue, faire progresser aux niveaux institutionnel et local la compréhension des questions relatives à l'égalité des sexes et aux migrations, encourager l'aptitude à tenir compte des questions sexospécifiques lors de la conception et de la mise en oeuvre des projets et renforcer l'application de la stratégie d'intégration de ces questions lors des missions de l'OIM sur le terrain, élargir le champs des données disponibles en matière de sexospécificité et offrir des outils novateurs pour répondre aux besoins des migrants, en particulier au niveau local.

### **III. Activités institutionnelles**

49. Un certain nombre d'entités ont créé (ou renforcé) des services chargés de la parité entre les sexes, des réseaux de coordonnateurs et de conseillers pour les questions concernant les femmes, des comités et des groupes de travail afin de favoriser l'intégration des questions sexospécifiques au sein du système. Elles ont également développé, perfectionné et diffusé des instruments, orientations et matériels didactiques et ont mené des activités de renforcement des capacités, et notamment, de formation du personnel. Des efforts ont également été déployés pour renforcer le contrôle et la transparence en matière d'intégration des questions sexospécifiques.

#### **A. Mécanismes institutionnels**

50. Suite à la modification du mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) a remplacé les deux services chargés de la parité entre les sexes par des conseillers principaux pour la parité hommes-femmes. Une unité chargée des questions sexospécifiques a été créée au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a mis en place dans l'ensemble de ses services un réseau de coordonnateurs pour les questions concernant les femmes afin d'appuyer et faciliter l'application de sa stratégie d'intégration des questions sexospécifiques. La CNUCED a nommé dans chacune de ses divisions un coordonnateur pour les questions concernant les femmes chargé d'intégrer les questions sexospécifiques dans tous ses domaines d'activité et a confié la coordination générale de ce réseau au responsable des questions relatives aux femmes au niveau des départements. Le PNUE a créé un poste d'administrateur chargé d'assurer la liaison pour les questions relatives aux femmes. ONU-Habitat met progressivement en place un système de coordonnateurs pour les questions concernant les femmes dans ses principaux domaines d'activité.

51. Le HCR a mis en place des réseaux pour l'égalité des sexes dans toutes les régions où il est présent, pour échanger les expériences en matière de bonnes pratiques et les enseignements tirés de la prise en compte des sexospécificités, et

pour augmenter le nombre de fonctionnaires et de partenaires soucieux de promouvoir la responsabilisation des femmes et l'égalité des sexes. Afin d'accroître sa présence sur le terrain, UNIFEM a ajouté à ses 14 bureaux sous-régionaux, un petit réseau de conseillers pour l'égalité des sexes auprès du réseau de coordonnateurs résidents.

52. La FAO a créé à l'échelon des divisions un réseau de coordonnateurs pour la prise en compte des sexospécificités, qui ont été formés à l'analyse des sexospécificités et ont bénéficié de séances d'information sur les données ventilées par sexe et la conception et l'utilisation d'indicateurs concernant les sexospécificités. Ces coordonnateurs ont collaboré avec le Groupe du perfectionnement et de la formation du personnel de l'Organisation à l'évaluation des cours de formation existants destinés au personnel technique et du cours d'initiation destiné aux nouveaux fonctionnaires, ainsi qu'à l'intégration de modules sur les sexospécificités dans le cours sur le cycle des projets.

53. Le Directeur général de l'OMS a constitué une équipe spéciale interorganisations de haut niveau sur la parité, chargée d'appliquer la politique de l'Organisation concernant les femmes. C'est au Groupe sur la parité de l'OMS qu'il reviendra dans un premier temps de fournir des orientations générales et un appui en collaboration avec les coordonnateurs chargés des questions sexospécifiques dans les autres départements/modules/bureaux régionaux.

54. L'UIT a nommé un conseiller principal pour l'égalité des sexes, dont le poste est financé sur des ressources extrabudgétaires. Son équipe spéciale sur la parité a été transformée en un groupe de travail permanent composé de représentants des États membres de l'UIT, d'entités du secteur privé, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'universitaires et d'experts. Une unité de la parité qui offrirait des services spécialisés à plein temps dans ce domaine pourrait voir le jour pour appuyer la prise en compte des sexospécificités dans toute l'Organisation.

## **B. Renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne la formation; méthodes, instruments et développement**

55. Le Département des opérations de maintien de la paix a élaboré un programme de formation en cours de mission sur la parité et le maintien de la paix et attend des cellules de formation pour les missions qu'elle l'intègre en tant que module obligatoire au cours d'initiation des nouveaux personnels chargés du maintien de la paix. Le Département et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) élaborent ensemble un programme de formation du personnel civil de maintien de la paix portant sur les besoins des femmes et des enfants en situation de conflit. La mission en Bosnie-Herzégovine a bénéficié de cette formation et une autre session est prévue en République démocratique du Congo en février 2003. La stratégie de prise en compte des sexospécificités du HCDH donne la priorité au renforcement des capacités du personnel et des experts. Une session consacrée à la prise en compte des sexospécificités a été ajoutée au cours d'initiation des nouveaux fonctionnaires du Haut Commissariat.

56. Le programme de renforcement des capacités en matière d'intégration des sexospécificités, doit permettre aux divisions de la CEA et aux centres de développement sous-régionaux de s'assurer qu'il est systématiquement tenu compte

des questions concernant les femmes dans leurs travaux. L'élargissement futur du programme portera sur l'élaboration d'indicateurs destinés au suivi de la prise en compte des sexospécificités dans tous les travaux et l'amélioration des compétences grâce à un perfectionnement en matière d'analyse et de suivi dans ce domaine. En avril 2002, la CESAP a organisé son premier atelier de formation à la prise en compte des sexospécificités, en se conformant au cadre élaboré par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme et le Bureau de la gestion des ressources humaines. Le deuxième atelier aura lieu en novembre-décembre 2002.

57. Le bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a publié un manuel de formation sur la prise en compte des sexospécificités dans les domaines thématiques où cette organisation intervient : gouvernance, lutte contre la pauvreté, TIC, VIH/sida, environnement et crise et situations d'après conflit. Des ateliers de formation ont été organisés à l'intention du personnel dans toute la région. La sensibilisation aux sexospécificités figure au programme d'initiation de tous les volontaires et administrateurs de programmes des Nations Unies, et le personnel des VNU au Siège est désormais formé à la prise en compte des sexospécificités. En octobre 2001, le groupe des coordonnateurs des questions sexospécifiques a effectué une évaluation des besoins en fonction des sexospécificités afin de déterminer quels étaient les besoins et les lacunes en la matière de sensibilisation aux questions de sexospécificités et a organisé deux sessions de planification dans ce domaine.

58. Le HCR a modifié les directives relatives à la protection des femmes réfugiées, ainsi que celles relatives à la prévention et à l'action en matière de violence sexuelle et sexiste. Le nouveau code de conduite du personnel qu'il vient d'adopter, a pour objectif de lutter contre la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles réfugiées et, en particulier, contre l'exploitation sexuelle. Le HCR conçoit et teste actuellement de nouveaux instruments de formation de promotion des droits des femmes et des filles réfugiées et de lutte contre l'exploitation sexuelle.

59. En collaboration avec le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, le personnel du programme de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a participé à un projet de renforcement des capacités de conseil en matière d'hygiène de la procréation.

60. Le FNUAP a élaboré à l'intention des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales des stratégies d'intégration de la femme et des instruments opérationnels relatifs à l'hygiène de la procréation, à la violence sexiste et au VIH/sida dans les situations de conflit. Ces stratégies et instruments visent aussi à responsabiliser les organisations non gouvernementales locales en renforçant leurs compétences de gestion et de communication en matière de consolidation de la paix et de reconstruction. Le PAM a publié des directives tenant compte des sexospécificités, relatives à la gestion des ressources naturelles et aux moyens de subsistance, ainsi qu'aux techniques de participation.

61. Le Centre international de formation de l'OIT a mis au point, testé et lancé un programme d'apprentissage à distance sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le monde du travail, considéré comme un instrument de renforcement des capacités du personnel et des partenaires. Des efforts ont été déployés pour élaborer des profils d'experts en égalité des chances (aux niveaux du gouvernement, des

organisations et des entreprises). Le Centre constitue actuellement une base de données sur les experts des questions sexospécifiques, qui servira de ressource au service de formation, et cherche à attirer davantage de femmes à ses cours.

62. La FAO a publié des guides techniques sur les femmes et les questions macroéconomiques, sur la gestion des ressources du foyer et sur le financement des activités rurales et s'est lancée dans l'élaboration de manuels de formation sur l'analyse des sexospécificités et les stratégies participatives dans le domaine de la préservation de la diversité biologique et du savoir local. Elle a mené des activités de mobilisation internes en organisant des ateliers sur le Plan d'action sur les femmes et le développement dans ses bureaux régionaux. L'OMS a mis au point des fiches d'information sur la prise en compte des sexospécificités, s'agissant notamment de cécité, de santé mentale, de tuberculose, de blessures consécutives à des accidents de la route et d'hygiène en situation de catastrophe.

63. Les questions relatives à l'égalité des sexes ont été intégrées aux programmes de renforcement des capacités de la Banque mondiale, y compris ceux concernant les marchés du travail, la protection sociale, le développement rural et le VIH/sida. Une série de modules techniques de formation du personnel et des clients de la Banque mondiale à l'évaluation de la place réservée aux femmes dans les pays et à la prise en compte des sexospécificités dans les activités de la Banque, dans les DSRP et dans le suivi et l'évaluation, ont été dispensés au Siège et sur le terrain.

64. Au printemps 2002, le personnel de l'OIM s'est volontairement soumis à une étude sur la sensibilisation aux comportements sexistes. Les résultats sont en cours d'analyse et un rapport devait être publié au cours du dernier trimestre de 2002.

### **C. Suivi et responsabilité**

65. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des services du Secrétariat des Nations Unies examine la possibilité de ventiler les données par sexe dans l'application des programmes. Il a recommandé que la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques intègre une démarche soucieuse d'équité de traitement des deux sexes dans toutes ses activités, en particulier dans ses rapports de mission d'évaluation des besoins, qu'elle analyse les besoins des femmes électrices et qu'elle intègre ces questions dans les manuels de formation et les activités d'évaluation (voir E/AC.51/2002/7, annexe, par. 24). À sa quarante-deuxième session, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver cette recommandation (voir A/57/16, par. 305).

66. En tant que coordonnateurs des questions sexospécifiques, les directeurs de division de la CEA sont chargés de veiller à ce que leur division aborde ces questions, notamment dans les mandats des consultants et des experts, et dans l'ordre du jour des réunions d'experts.

67. Tous les projets du PNUE se conforment aux directives relatives à la sensibilisation aux comportements sexistes, énoncées dans le manuel du PNUE sur la formulation, l'approbation, le suivi et l'évaluation des projets<sup>3</sup>. Lors de l'examen annuel des programmes de pays, l'UNICEF suit les progrès accomplis en matière d'intégration des sexospécificités et de programmation tenant compte des droits de l'homme. Une démarche tenant compte des sexospécificités est peu à peu intégrée

dans les directives et instruments pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes du PAM. Ainsi, une analyse de la sécurité alimentaire tenant compte des sexospécificités est effectuée préalablement à la formulation des plans d'action.

68. L'OIT a achevé son premier audit sur les questions d'égalité entre hommes et femmes en avril 2002 et dont le rapport final a été publié en mai 2002. Les conseillers techniques principaux et le personnel de l'Organisation ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités et d'une formation à la méthodologie des audits sur les questions d'égalité entre hommes et femmes.

69. La FAO intègre une démarche tenant compte des sexospécificités dans les rapports qu'elle publie régulièrement sur la fourniture, l'exécution et l'évaluation des programmes. Des rapports d'activité sur l'application du Plan d'action sur les femmes et le développement sont également soumis tous les deux ans à la Conférence de la FAO. Le grand nombre d'activités axé sur les questions sexospécifiques menées au sein de l'organisation est peut-être la conséquence de la décision de celle-ci de modifier le mandat du Comité d'examen des programmes et projets, afin d'inclure la promotion de l'égalité des sexes parmi les six critères d'évaluation de toutes les propositions, indépendamment de leur source de financement.

70. Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'intégration des sexospécificités de la Banque mondiale, un vaste système de suivi et d'évaluation des questions de sexospécificités, comprenant des directives, des instruments et un manuel est actuellement testé. Reconnaisant qu'il importait de disposer de données fiables pour améliorer l'établissement des rapports nationaux et la capacité d'analyse, la Banque mondiale a mis au point des indicateurs de développement ventilés par sexe concernant, notamment, les résultats dans l'enseignement, l'hygiène de la procréation et la participation politique. Ces indicateurs sont accessibles sur la base de données en ligne GenderStats.

71. Les données relatives aux projets du FIDA concernant la prise en compte des sexospécificités dans l'élaboration des programmes et projets, donnent une idée des progrès accomplis. Ainsi, 72 % des projets approuvés en 2001, contre 44 % en 2000 et 13 % en 1998, intégraient une démarche tenant compte des sexospécificités définissant les mesures à prendre pour traiter des questions concernant les femmes dans toutes les composantes.

72. Pour ce qui est de l'évaluation des projets, l'OIM rend régulièrement compte des aspects sexospécifiques de ses activités à ses organes directeurs, par l'intermédiaire de son groupe de travail sur les questions concernant les femmes.

#### **IV. Coordination et échange d'informations : activités interinstitutions**

73. Les organismes des Nations Unies ont mené des activités interinstitutions, soit dans le cadre de réseaux en place, soit de façon ponctuelle. Le Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité des sexes que préside la Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme, et ses équipes spéciales, ainsi que les réseaux régionaux coordonnés par les commissions régionales et les groupes thématiques interinstitutions des Nations Unies à l'échelon

national, demeurent les vecteurs essentiels pour améliorer la coordination et la collaboration. On trouvera fournis ci-dessous quelques exemples.

74. Le Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité des sexes a continué à jouer un rôle essentiel en appuyant la prise en compte des sexospécificités dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les équipes spéciales ont fait porter leurs efforts sur la promotion et l'encouragement de cette prise en compte dans les budgets des programmes, les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les suites à donner à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les travaux d'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer le degré de prise en compte des sexospécificités ont été poursuivis, tout comme les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial sur la société de l'information.

75. L'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité, présidée par la Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme, a réalisé une étude sur les femmes, la paix et la sécurité, publiée en octobre 2002. Cette étude, demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000), s'inspire des recherches existantes et réunit les apports de l'ONU, de ses institutions spécialisées, des fondations et programmes, des États Membres, d'universitaires et d'organisations non gouvernementales locales et internationales. Le rapport (S/2002/1154) présenté par le Secrétaire général au Conseil lors d'un débat ouvert, en octobre 2002, reprend les conclusions de cette étude.

76. L'équipe spéciale interorganisations du Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité des sexes chargée de la Conférence internationale sur le financement du développement, placée sous la présidence du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme et la Division de la promotion de la femme, a poursuivi ses activités par un débat organisé en janvier 2002 sur la prise en compte des sexospécificités dans les budgets nationaux – une stratégie permettant de garantir une affectation des ressources respectant les différences entre les sexes. En février 2002, cette équipe a organisé, avec toutes les parties concernées par le problème des femmes et du financement du développement, une journée de débats sur les questions abordées par la Conférence et leurs aspects sexospécifiques. Le rapport établi à l'issue de ces débats et d'autres documents de l'équipe spéciale figurent sur le CD-ROM consacré à la Conférence et son suivi réalisé par le secrétariat de coordination pour le financement du développement du Département des affaires économiques et sociales. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, le PNUD, UNIFEM et l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement ont mis au point un ensemble d'instruments de mobilisation et de sensibilisation sur des préoccupations sexospécifiques clefs liées aux thèmes de la Conférence.

77. En juillet 2002, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme et la Division de la promotion de la femme ont préparé un dossier d'information sur la prise en compte des sexospécificités dans les organismes des Nations Unies, destiné à servir de référence pour l'examen régulier par le Conseil économique et social d'un nouveau point subsidiaire de l'ordre du jour consacré à cette question. Au total, 28 entités ont participé à l'élaboration de ce dossier, qui contient des informations sur les déclarations de politique générale, les objectifs des programmes, les activités opérationnelles et autres activités récentes,

ainsi que sur les bonnes pratiques en matière de prise en compte des sexospécificités par les entités participantes.

78. Lors de la session du Conseil de l'UIT, début 2002, les coordonnateurs des questions de parité des organisations internationales ont organisé une table ronde sur les femmes et le fossé numérique, puis, à l'occasion de la première session du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information tenu à Genève en juillet 2002, un débat sur les possibilités et les obstacles que la révolution numérique présente pour les femmes et les hommes. La première réunion du Réseau interinstitutions africain sur les femmes et l'égalité entre les sexes, coordonnée par la CEA, a eu lieu en 2001. Le Réseau, qui a pour objet le partage de l'expérience acquise en matière de prise en compte des sexospécificités, recensera également d'autres domaines de collaboration. La CESAP et UNIFEM coprésident un groupe de travail sur la responsabilisation des femmes et l'égalité des sexes qui réunit les organismes des Nations Unies implantés à Bangkok.

79. En mars 2002, le Comité permanent interorganisations a créé un groupe de travail pour la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire, coprésidé par l'UNICEF et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat des Nations Unies. Ce groupe de travail a pour mission de formuler des recommandations visant à éliminer l'exploitation et les violences sexuelles commises par le personnel humanitaire et le détournement de l'aide humanitaire à des fins sexuelles. Le groupe de référence sur les femmes et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations, coprésidé par le PAM et l'UNICEF, s'emploie à réviser les supports de formation de la procédure d'appel global, afin de répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles.

80. Le sous-groupe d'étude sur les femmes, créé par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires a suivi l'évolution de la situation en Afghanistan, afin d'élaborer des stratégies garantissant l'intégration d'une démarche tenant compte des sexospécificités dans les négociations de paix et dans le processus de reconstruction. La Cellule de mission intégrée sur l'Afghanistan a permis à l'ensemble du système des Nations Unies de coordonner son action face à la crise dans ce pays. Des actions interinstitutions ont été menées pour améliorer l'éducation des jeunes filles, la formation et la réinsertion des femmes afghanes et l'accès de celles-ci à des soins de qualité en matière d'hygiène de la procréation, et l'appui au Ministère de la femme. Une manifestation interinstitutions spéciale intitulée « Les femmes afghanes aujourd'hui : réalités et possibilités » a été organisée à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2002.

81. L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles regroupe 13 entités au sein d'une équipe spéciale présidée par l'UNICEF, le FNUAP assurant la suppléance. Cette équipe est chargée de mettre en oeuvre l'initiative de 10 ans lancée en 2000 par le Secrétaire général, afin d'aider à susciter une volonté politique et matérielle en faveur de l'éducation des filles. Depuis sa création, plusieurs actions de mobilisation ont été menées. L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles dans la région de l'Asie et du Pacifique s'est réunie régulièrement et une brochure visant à accroître la sensibilisation est en cours d'impression.

82. En Afrique occidentale et centrale, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, UNIFEM, le PAM et l'OIT ont effectué une étude conjointe visant à déterminer comment, dans

12 pays de la région, les questions concernant les femmes avaient été intégrées aux processus du bilan commun de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Cette évaluation a permis de formuler un ensemble de recommandations sur l'adoption de mécanismes efficaces pour intégrer systématiquement une démarche tenant compte des sexospécificités dans la conception, l'application, le suivi et l'évaluation de tels processus.

83. En collaboration avec le Ministère camerounais de la condition de la femme et le Bureau du PNUD au Cameroun, le Département des affaires de désarmement, UNIFEM et le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ont organisé, en mai 2002, une consultation régionale afin de définir un programme d'action pour répondre aux préoccupations et aux besoins des femmes d'Afrique centrale, notamment dans le cadre de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

## V. Conclusions et recommandations

84. **Un nombre croissant d'entités appliquent désormais des politiques et des stratégies d'égalité des sexes et nombreuses sont celles qui font davantage d'efforts pour intégrer une démarche tenant compte des sexospécificités dans leurs politiques sectorielles. Au cours de l'année passée, on a constaté une augmentation notable du nombre de nominations de coordonnateurs des questions sexospécifiques et de création de réseaux, d'équipes spéciales et de mécanismes institutionnels chargés d'apporter un appui stimulant et de renforcer les capacités de prise en compte systématique des sexospécificités. Au nombre des autres mesures prises pour appeler davantage l'attention sur les démarches tenant compte des sexospécificités figurent la formation du personnel et la mise en place de mécanismes de suivi. Les activités interinstitutions menées aux échelons mondial et régional demeurent un moyen d'assurer la coordination, l'échange d'informations et des activités communes.**

85. **Maintenant que les gouvernements se sont engagés à respecter l'égalité des sexes et qu'une stratégie de prise en compte systématique des sexospécificités est en place, il faudrait faire porter les efforts sur le recensement des insuffisances qui persistent dans les politiques et les stratégies, et sur l'évaluation de l'incidence de ces stratégies, ce qui permettrait de mieux cibler les futurs programmes, le renforcement des capacités et les mesures institutionnelles et d'atteindre ainsi les résultats escomptés. De telles évaluations devraient permettre d'apporter une contribution essentielle à l'examen par le Conseil économique et social, avant 2005, des progrès accomplis dans l'application des conclusions concertées 1997/24 sur l'intégration des perspectives sexospécifiques.**

86. **À cette fin, la Commission de la condition de la femme souhaitera peut-être demander que les éléments ci-dessous figurent dans le prochain rapport :**

a) **Une évaluation des insuffisances qui persistent dans le cadre politique et stratégique en faveur de l'intégration de l'égalité des sexes et de l'adoption d'une démarche tenant compte des sexospécificités dans les domaines sectoriels des organismes des Nations Unies, et des propositions visant à remédier à ces insuffisances;**

b) Une évaluation du rôle et de l'efficacité des mécanismes institutionnels existants, y compris les mécanismes concernant la responsabilité, en vue d'un recours accru à la stratégie de prise en compte des sexospécificités;

c) Un tour d'horizon des mécanismes de suivi de la prise en compte des sexospécificités existant dans les organismes des Nations Unies, et des insuffisances qu'il convient de pallier;

d) Une évaluation de l'incidence des politiques et des stratégies, particulièrement du point de vue du renforcement de l'attention accordée aux démarches tenant compte des sexospécificités dans les domaines sectoriels;

e) Une évaluation par secteur des disparités les plus significatives dans les données ventilées par sexe et les informations concernant les sexospécificités.

#### Notes

<sup>1</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

<sup>2</sup> Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>3</sup> <[http://www.unep.org/Project\\_Manual/1.0.asp](http://www.unep.org/Project_Manual/1.0.asp)>.

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 3 et additif* (A/52/3/Rev.1 et Rev.1/Add.1), chap. IV, par. 4.